



LA GENDARMERIE UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE POUR PROTÉGER VOTRE EXPLOITATION AGRICOLE

Votre exploitation ainsi que vos équipements sont par nature vulnérables face à une délinquance d'appropriation très mobile et organisée.

Bénéficiez gratuitement des conseils d'un **réfèrent ou correspondant sûreté** de la gendarmerie afin de vous aider à prévenir ces risques.



Quelques recommandations pratiques

- . Ne pas laisser les **clés sur le contact** ni les cacher dans un recoin du tracteur,
- . Bloquer la direction à l'aide d'un **antivol mécanique**, activer les dispositifs « **coupe-circuit** »,
- . Utiliser un **émetteur GPS** pour avertir d'un déplacement anormal d'un véhicule,
- . **Atteler les engins** afin de compliquer les déplacements, **stationner** les véhicules les plus sensibles au **fond du hangar**,
- . Installer des systèmes de prises de **vues photographiques** ou de la **vidéoprotection**,
- . déployer un **éclairage adapté**, à détection automatique, sur le pourtour des bâtiments,
- . Des **blocs volumineux** peuvent limiter, réduire ou **bloquer** l'accès non désiré de vos bâtiments ouverts,
- . Bien verrouiller les **portes et fenêtres** en votre absence quelle qu'en soit la durée.

En cas d'agression
Composez le 17



Ne mettez jamais en péril votre vie pour défendre votre exploitation

et relevez dans la mesure du possible toute information utile (véhicule, détail des individus, etc.)

Signalez-nous tout véhicule ou comportement suspect !

Vous pouvez également échanger avec un gendarme 24H/7J via l'application mobile

Ma Sécurité

Des référents sûreté à votre écoute :

cptm.ggd74@gendarmerie.interieur.gouv.fr



gendarmerie.74



Gendarmerie_074



gendarmerie_074

